

ARGUMENT

DU CONSENTEMENT EN PSYCHIATRIE...

...entre idéal, éthique du soin et éthique du droit

Bientôt vingt ans que le monde de la psychiatrie se trouve en quelque sorte mis à jour d'une façon inédite, avec l'obligation d'information, le dossier médical devenu dossier-patient, l'introduction du juge dans le processus de soins. Et malgré les difficultés au quotidien, on peut considérer cela comme une heureuse réhabilitation des patients en tant que citoyens pouvant légitimement prétendre au même niveau de respect et de responsabilité que tous autres.

Mais force est de constater qu'au-delà de ces bonnes intentions, persistent les contradictions: d'un côté des politiques qui se liguent au plan international pour promouvoir une très large capacité de consentement aux soins, et prônent une citoyenneté totale et inaliénable comme idéal absolu ; de l'autre, des malades psychiques qui sont les premiers à faire les frais de l'inflation sécuritaire au sein de ces mêmes sociétés, via le soupçon dont on les poursuit, d'être trop souvent des auteurs de violences, voire de crimes terroristes, notamment. Et en parallèle, une croissance inexorable du nombre d'hospitalisations sans consentement...

Par ailleurs, travailler à obtenir le consentement du patient, ou plus simplement, son adhésion aux soins, constitue un acte de soins très complexe, souvent aussi sophistiqué que chronophage, jamais totalement abouti ; parfois même, le recours à la mesure de contrainte peut apparaître dans certaines circonstances comme une manière plus "efficace" de traiter la question, permettant de "sécuriser" la situation, tant du côté patient que du côté praticien.

Car des tensions dans les accueils d'urgence et d'hospitalisation notamment, ou encore dans le secteur médico-social, peuvent fortement peser sur la décision de soin : la réalité de la situation sanitaire locale, mais aussi l'expérience du praticien s'invitent bruyamment au débat entre éthique du soin et éthique du droit, qui ont souvent bien du mal à se départager...

Enfin, comment le juge des libertés, l'avocat commis dans la procédure, mais encore les familles, les patients se trouvent-ils éprouvés après-coup par ces pratiques nouvelles et le trouble qui naît forcément de la rencontre avec la réalité du trouble psychique majeur ? Y ont-ils trouvé leur juste place et en évitant quels écueils ?

Et comment ne pas interroger cet idéal contemporain de l'abolition de la contrainte, supposant une inaltérable lucidité de chacun quelque peu utopique ? N'y aurait-il plus jamais place à un "droit à être contraint" quand quelque perturbation à laquelle l'homme est sujet, vient à entamer son discernement au point de le mettre en danger ?

Ces journées de la Fédépsychiatrie tenteront de faire avancer les réponses à ces questions, grâce aux nombreuses interventions de praticiens, d'usagers, de juristes, sociologues, philosophes.



Deuxième acte

des troisièmes journées de Psychiatrie Adulte de la Fédération Française de Psychiatrie

DU CONSENTEMENT EN PSYCHIATRIE

...entre idéal, éthique du soin et éthique du droit

Lundi 15 novembre 2021 de 8h30 - 17h30

en présentiel au

Ministère des Solidarités et de la Santé

Salle Laroque

14 avenue Duquesne - 75007 PARIS

Si les contraintes sanitaires ne nous permettent pas de faire notre journée en présentiel, celle-ci aura lieu en visioconférence

Lundi 15 novembre 2021

Matinée : “Transfert, Conflit et Autonomie”

Temps d'intervention de 30 mn et 15 mn de débat avec les participants

Animatrice : Isabelle Secret-Bobolakis

8h30 Accueil

9h15 Consentement au transfert

Jean-Jacques Bonamour, Psychiatre libéral

10h00 Éloge du conflit

Bernard Odier, Psychiatre à l'ASM 13

10h45 Consentement du jeune en psychiatrie, entre protection et autonomie *Éric Péchillon et Stéphanie Renard, Juristes*

11h30 Table-ronde avec des infirmiers-chercheurs

Jean-Paul Lanquetin, Infirmier de secteur psychiatrique

12h15 Débat avec la salle

12h30 Déjeuner libre

Après-midi : Liberté, Contrainte et Prévention

Animateur : Jean-Philippe Catonné

14h00 Libres de consentir ? Aliénation et consentement

Joseph Mornet, Psychologue, Saint-Martin de Vignogoul

14h45 Expérience d'un formateur pour les étudiants en médecine, confrontés à la contrainte, l'isolement et la contention

Jacob Benarosch, Psychologue et psychanalyste

15h30 Le plan de prévention partagée. Une co-construction avant la crise

Brice Martin, Psychiatre, praticien hospitalier, Centre Hospitalier Drôme Vivarais, Valence

16h15 À la recherche du consentement dans un centre psychiatrique

Anéila Lefort, Psychiatre de service Public et le collectif Provence de Laragne

17h00 Conclusion : *Bernard Odier et d'autres collègues*

COMITÉ D'ORGANISATION

Jean-Jacques Bonamour du Tartre, Jean-Philippe Catonné, Michel David, Claude Gernez, Bernard Odier, Isabelle Secret-Bobolakis

PUBLIC CONCERNÉ

Tous professionnels de la psychiatrie et du champ de la santé mentale. Tous publics concernés ou intéressés par les questions de psychiatrie ou de santé mentale, à titre personnel ou professionnel

PARTENARIAT

Le Comité d'Organisation élabore le programme de la formation à partir des propositions de la Fédération Française de Psychiatrie, en liaison avec la Direction Générale de la Santé

PROGRAMME

Le programme est renouvelé chaque année en fonction des préoccupations des professionnels et des priorités institutionnelles, de santé publique et de santé mentale.

OBJECTIFS

Ouvrir le dialogue et la réflexion à tous publics sur des questions importantes dans le champ de la psychiatrie et de la santé mentale

Bulletin d'inscription

2^{ème} acte des 3^{èmes} journées de psychiatrie adulte de la Fédépsychiatrie

DU CONSENTEMENT EN PSYCHIATRIE ...entre idéal, éthique du soin et éthique du droit

Lundi 15 novembre 2021

Nom _____ Prénom _____

Institution, Organisme, Association _____

Fonction, spécialité _____

Adresse perso prof _____

Téléphone _____ Portable _____

Email (**Obligatoire afin de recevoir une confirmation par mail et indispensable pour rentrer au Ministère des Solidarités et la Santé en raison de l'épidémie de Covid-19 ou si en visio-conférence afin de recevoir une confirmation par mail avec les codes d'accès à la journée**)

Date _____ Signature _____

Condition d'inscription

- Droits d'inscription**
- 80 € inscription individuelle
 - 200 € Formation continue

Toute inscription devra être accompagnée soit :

- par le paiement en ligne sur HelloAsso (lien ci-dessous) <https://www.helloasso.com/associations/federation-francaise-de-psychiatrie/evenements/journee-psychiatrie-adulte-de-la-fedepsychiatrie>
- ou de votre règlement par chèque à l'ordre de la Fédération Française de Psychiatrie
- ou d'une prise en charge de votre établissement (si inscription au titre de la formation continue)

En cas de règlement par chèque ou d'une prise en charge de votre établissement, les documents sont à envoyer au :

Secrétariat de la Fédération Française de Psychiatrie
IPB - Institut Paris Brune, 26 boulevard Brune 75014 PARIS

Aucune inscription ne sera pas prise en compte sans règlement ou prise en charge. N° Formateur : 11752905475. Datadocké

Pas d'inscription sur place et date limite d'inscription : Les places sont limitées. Le Ministère nous demandant une liste nominative, l'inscription se clôt le 5 novembre 2021. Les inscriptions non retenues seront réexpédiées.

Annulation : 50 % de frais de dossier seront retenus pour les annulations demandées avant le 30 octobre 2021. Aucun remboursement ne sera possible après cette date.

Pour toute demande d'information

 01 48 04 73 41 - Mail : contact@fedepsychiatrie.fr